

# N'attendez pas, bougez dès le lycée !

**Les étudiants ne sont pas les seuls à avoir le droit de voyager ! Plusieurs associations proposent en effet aux jeunes de 15 à 18 ans des séjours d'une année incluant la scolarité dans un lycée et l'hébergement chez une famille d'accueil, à des coûts très compétitifs.**

## Valérie Bernhardt a

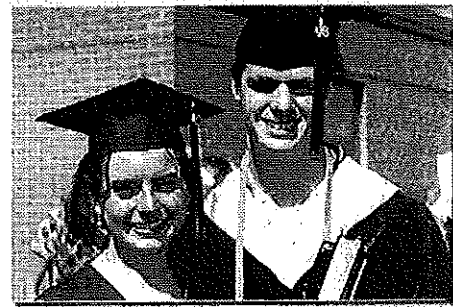
encore les larmes aux yeux quand parle de son année aux Etats-Unis. Cela remonte pourtant à onze ans. « A l'époque, j'avais 17 ans, et je ne savais pas trop ce que je voulais faire comme études, raconte-t-elle. J'avais besoin de me poser. Et puis, c'était un rêve que je nourrissais depuis très longtemps. » Grâce à l'association Programmes internationaux d'échanges (PIE), elle part alors pour un an dans le Michigan. Scolarisée la journée dans un lycée américain, elle vit chez les LaPan et leurs trois petites filles de 5, 10 et 13 ans. « Cette année-là a révolutionné ma vie, explique-t-elle. Bien sûr, j'ai progressé en anglais, mais pour moi, c'est secondaire par rapport à ce que ça m'a apporté en termes d'ouverture d'esprit. Mes parents gagnaient plutôt bien leur vie, et là, j'étais chez des gens qui n'avaient pas beaucoup d'argent et qui m'ont pourtant accueillie le cœur sur la main. D'ailleurs, nous sommes toujours restés en contact. »

● Comme Valérie, plus d'un millier de lycéens quittent ainsi chaque année le cocon familial pour vivre en immersion totale à l'étranger. Plusieurs associations telles que PIE, Terre des langues ou AFS-Vivre sans frontière se sont fait une spécialité de l'organisation de ces séjours de longue durée. A chaque fois, le principe est le même : le jeune expatrié, logé dans une famille d'accueil bénévole, est scolarisé dans un établissement local. Il peut ainsi vivre la vie des ados du cru. Parmi toutes les destinations possibles, les Etats-Unis attirent le gros des troupes. L'an passé, ils étaient 633 à s'intéresser à l'« american way of life ». Mais les amateurs peuvent aussi mettre le cap vers des pays plus exotiques comme l'Australie, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Chine, le Mexique, l'Afrique du Sud... « Une fois, un jeune nous a même demandé la Mongolie, et nous avons réussi à lui trouver une famille d'accueil à Oulan-Bator ! », raconte Pascal Blox, directeur administratif de PIE et secrétaire général de l'Union nationale des orga-

nisations de séjours de longue durée (Unse). De son côté, c'est l'Inde qu'Anthony Demel, 19 ans, a choisi. Séduit par le témoignage de deux étudiantes étrangères rencontrées dans son lycée, puis convaincu par l'expérience de sa meilleure amie partie pour un an au Brésil, il a contacté l'association Youth For Understanding (YFU, littéralement « la jeunesse pour la compréhension »), grâce à laquelle il a passé dix mois chez les Mahajan à Pune, à 200 kilomètres de Bombay. « J'y suis allé parce que j'avais des difficultés en anglais, mais j'avais surtout envie de changer d'horizon, de découvrir une autre culture de A à Z, témoigne-t-il, emballé par son séjour. Ce que j'ai vécu de plus fort, ce sont les rencontres que j'ai faites, les liens que j'ai créés, notamment avec mes parents et ma sœur d'accueil ».

● Une telle expérience n'est pas gratuite, même si le recours à des familles bénévoles limite nettement le coût du séjour. Les prix varient selon les organismes et les destinations. Avec PIE, une année scolaire en République Tchèque vous coûtera 6 200 € et il faudra compter 9 000 € pour les Etats-Unis, transport et assurances inclus. Avec AFS-Vivre sans frontière, un séjour d'une année scolaire, assurances et voyage compris, vous reviendra de 5 720 € dans les douze pays du programme européen, à 6 020 € pour les sept destinations asiatiques, les neuf destinations d'Amérique du Sud et les quatre d'Afrique. La somme atteint 7 620 € pour l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les Etats-Unis et l'Empire du Soleil levant. Un séjour à l'étranger n'interrompt pas les versements de votre Caisse d'allocations familiales dès lors que votre enfant est scolarisé.

● Mais l'idée de faire « perdre » un an à leur enfant hante les parents car le temps à l'étranger n'est pas validé dans le cursus hexagonal. « Pourtant, c'est largement rattrapé par la suite. Quand ils rentrent, ils savent ce qu'ils veulent faire de leur vie, ils ne perdent pas deux ans à la fac à se demander quelle orientation choisir. L'expérience les fait



Valérie Bernhardt a passé un an dans un collège du Michigan aux Etats-Unis : « Un rêve et une révolution... »

mûrir. Là-bas, ils sont seuls. Quand un problème se présente, ils doivent trouver la solution eux-mêmes », souligne Pascal Blox. Un point de vue que Valérie partage : « quand je suis partie, j'étais assez timide, alors il a fallu que je me mette un coup de pied aux fesses ! Cela m'a vraiment appris à prendre mes responsabilités ».

● Chez Afs Vivre sans frontière, on observe que s'il n'y a pas actuellement en France de possibilité d'équivalence avec les systèmes scolaires des autres pays, cela pourrait cependant prendre bientôt forme au sein de l'Union européenne. « En attendant, il faut se dire que cette année à l'étranger, plus qu'un retard d'un an, est un gain en maturité, en connaissance d'une langue et d'une culture étrangères. Ces atouts sont considérables en termes d'avenir professionnel, surtout si l'on envisage une carrière internationale ». Et Anthony d'enclencher « tout ça m'a aussi donné de l'assurance. Je suis admis en hypokhâgne sur Bordeaux et je vais aussi passer le concours de Sciences-Po à Toulouse, ce que je ne me serais pas forcément senti capable de faire avant. » Il se verrait bien travailler dans la culture, le journalisme ou l'humanitaire. Des métiers ouverts sur l'international. Comme par hasard !

● Pour obtenir les coordonnées des associations spécialisées, contactez l'Union nationale des organisations de séjours de longue durée, 87 bis rue de Charenton 75012 Paris.

Tél. : 01 48 76 65 12.

Web : [www.unse.org](http://www.unse.org)